

FORMULAIRE DE DON

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite soutenir l'association Compagnie du Milempart.
J'effectue un don de :

Remise d'espèces

Chèque

CONTACT

Compagnie du Milempart

517 rue Milempart 02200 Villeneuve Saint Germain

Téléphone : 03.23.59.56.62 Courriel : contact@milempart.fr

Site internet : www.milempart.fr

Association Loi 1901 Code APE 9001Z

SIRET : 39260130800019

Licences entrepreneur de spectacles n°22-02, 23-02, 24-02



THÉÂTRE LE PETIT BOUFFON

Vous appréciez la présence du Théâtre Le Petit Bouffon
à Villeneuve Saint Germain depuis plus de 30 ans ?

Vous aimez les spectacles créés et les actions menées
par la Compagnie du Milempart ?

**Le Petit Bouffon et la Compagnie du Milempart
ont besoin de vous !**

FORMULAIRE DE DON



La Compagnie du Milempart

THÉÂTRE LE PETIT BOUFFON

est reconnue d'INTERET GÉNÉRAL

par l'administration fiscale depuis le 19/07/2019

CRÉATIONS ET DIFFUSIONS



La **Compagnie du Milempart** crée depuis plus de 30 ans des spectacles de café-théâtre populaires, basés sur l'humour et la réalité locale, présentés les week-end au Petit Bouffon.

A ces créations qui ont su conquérir un public varié s'ajoutent d'autres formes théâtrales de nature très diverse, toujours **accessibles à tous publics, jeune public et public scolaire** présentées en semaine dans différents lieux.

NOS ATELIERS

La semaine, la Compagnie du Milempart encadre des ateliers de sensibilisation et pratique théâtrale **tous publics, jeune public, public scolaire et publics fragilisés** (personnes âgées, isolées ou en situation de handicap).

NOS INVITÉS



Concerts, conférences, rencontres, spectacles ... Notre théâtre accueille **de nombreux événements**.

LIEU CULTUREL

Le théâtre **Le Petit Bouffon** est aménagé après restauration complète des bâtiments dans un ancien entrepôt de brasseur.

Le lieu, aujourd'hui très convivial et chaleureux, peut accueillir jusqu'à 120 personnes.

Le Petit Bouffon appartient désormais au **patrimoine culturel local**.

Il est géré par l'**association Compagnie du Milempart**.



Le don est un soutien financier ou matériel apporté par un particulier assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le don est déductible des impôts.

Pour un particulier cette réduction s'élève à 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer

APRES REDUCTION FISCALE DE 66%

un don de :

200 €	ne vous coûtera que	68 €
150 €	51 €
100 €	34 €
50 €	17 €

Je soutiens la Compagnie du Milempart THÉÂTRE LE PETIT BOUFFON :

- 1. Je remplis le formulaire joint**
- 2. Je dépose ou j'envoie mon don à l'association par chèque ou en espèces**
- 3. L'association me délivre un reçu fiscal**